

CONSEILLERS NUMÉRIQUES DU DÉPARTEMENT

UN DISPOSITIF AU PLUS PRÈS DES HABITANTS POUR LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE : NOUVELLE PERMANENCE À VILLEDIEU-LES-POÊLES



Le Département, en partenariat avec Villedieu Intercom, ouvre une nouvelle permanence à la Maison des services à Villedieu-les-Poêles, à partir du mercredi 10 septembre. Les premières permanences se tiendront les mercredis 8 octobre, 12 novembre et 10 décembre, aux horaires d'ouverture. Pour prendre rendez-vous, il suffit de contacter le conseiller numérique Renald Gauthier au 07.78.13.93.59 ou bien la Maison des services au 02.33.90.17.90.

La mission principale d'un conseiller numérique est d'accompagner les usagers vers l'autonomie numérique dans leur quotidien, en leur permettant de passer l'obstacle de l'outil. Il a également pour rôle de réorienter vers d'autres structures dont les missions sont l'accompagnement aux démarches (France ou Manche services).

Exemples d'accompagnement réalisables, lors de rendez-vous individuels ou en ateliers thématiques :

- Prise en main d'un équipement informatique (ordinateur portable, tablette, portable...)
- Création d'une adresse mail et gestion d'une messagerie électronique ;
- Apprendre à naviguer sur internet, comprendre les réseaux sociaux ;
- Sensibilisation à la cybersécurité, protection des données personnelles, utilisation de Franceconnect, découverte de l'IA (Intelligence Artificielle) ;
- Initiation à la bureautique (traitement de texte, tableur, PowerPoint...)
- Installation et utilisation d'applications mobiles et/ou de logiciels sur les PC ;

- Apprendre à organiser son PC (gestion de contenus numériques) ;
- E-parentalité (démarches, contrôle parental, temps sur les écrans, cyber harcèlement...) ;
- Découvrir et utiliser les plateformes de recherche d'emploi, cv, lettres de motivation... ;
- Echanger avec les proches via les réseaux sociaux ou en visio ;
- Découvrir l'environnement et le vocabulaire numérique
- Plus largement, permettre à tous les Manchois de se familiariser avec l'ensemble des usages numériques nécessaires dans la vie quotidienne.

Les déplacements à domicile sont possibles pour les personnes étant dans l'incapacité de se déplacer (maladie, handicap, problème de mobilité ou âge).



Le Département poursuit son engagement dans la lutte contre la fracture numérique. En effet, dans un contexte de dématérialisation accélérée des démarches administratives, l'accès aux droits, à la citoyenneté, à l'éducation et à la culture, passe par la disponibilité d'infrastructures et de réseaux de communication modernes, mais également par la maîtrise des outils et de la culture numérique. Le Département met en œuvre l'animation des conseillers numériques sur son territoire, en proposant de nouveaux lieux de permanence toujours au plus près des Manchois.